



## COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTAGNY LES BEAUNE SEANCE DU JEUDI 1<sup>ER</sup> MARS 2018

L'an deux mil dix-huit le premier mars, à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etaient présents : M. Richard ROCH, Mme Sylvia GOISLARD, Mme Bernadette VALLET, M. Alain CARION, M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, M. Michel BLIN, Mme Frédérique DEVIGNE, M. Marcel RIOND, M. Nicolas DE DEMO.

Etaient excusés : M. Laurent PELLETIER, donne pouvoir à M. Richard ROCH  
Mme Anne-Lise DENEUVE donne pouvoir à Mme Brigitte LACROIX.  
M. Jean-François GROUD donne pouvoir à M. Alain CARION

Etait absent : M. Thierry EUVRARD

Secrétaire de séance : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Après avoir approuvé la séance du 8 février 2018, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

### **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE**

M. le Maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune à l'encontre de la propriété située 9 rue de Charodon.

### **DELIBERATIONS**

#### **1 – TRAVAUX SALLE DES FETES**

##### **Mise aux normes sanitaires salle des associations**

Le Conseil Municipal DECIDE d'effectuer des travaux de mise aux normes des sanitaires de la salle des associations et ACCEPTE le devis de l'atelier b d'un montant de 708 € TTC pour effectuer une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

##### **Modification de l'entrée de la salle des Fêtes**

Le Conseil Municipal DECIDE d'effectuer les travaux de modification de l'entrée principale de la salle des Fêtes, qui se fera côté rue du Terreau. ACCEPTE l'esquisse présentée par l'atelier b pour un coût estimatif sommaire de 74 400 € HT mais DECIDE de différer la pose du bardage bois.

AUTORISE le Maire à signer la déclaration préalable de travaux (DP), la demande d'autorisation de travaux (AT) ainsi que tout document relatif à cette affaire.

#### **2 – PREPARATION BUDGET 2018**

Dans le cadre de la préparation budgétaire, le Conseil Municipal DECIDE d'inscrire au budget 2018 les travaux et acquisitions suivantes :

	<b>Montant estimé</b>
Travaux de voirie	149 500 €
Sanitaires salle associations	Devis à venir
Modification entrée salle des Fêtes	80 000 €
Clocher de l'église . Mécanisme cloche . Plancher	3168 € Devis à venir
Enfouissement réseaux Le Poil	130 000 €
Changement EP Laborde en LED	11 280 €
Achat de matériel . Chaises . Motoculteur	Devis à venir
Curage fossés	7 080 €

### **3 – CREATION POSTE AGENT D'ENTRETIEN EN CONTRAT AIDE**

Le Conseil Municipal DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien espaces verts, non titulaire, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une période d'un an, à compter du 15 avril 2018, sur la base du SMIC horaire en vigueur et de recruter une personne dans le cadre d'un emploi aidé (C.A.E.).

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le pôle emploi, le contrat de travail à intervenir ainsi que tout document relatif à cette embauche.

### **4 – GROUPAMA – INDEMNISATION SINISTRE**

Le Conseil Municipal ACCEPTE le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 576.00 € suite à un sinistre sur le portail de l'atelier communal ainsi que la somme de 132.00 € au titre de la participation sur la vérification et l'achat d'extincteurs.

### **5 – SUBVENTION DETR COUR DE LA MAIRIE – DOSSIER COMPLET**

M. le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention DETR pour la réfection de la cour de la mairie est réputé complet. Le Conseil Municipal DECIDE de retenir le devis de l'entreprise DURAND pour un montant de 13 626 € TTC et AUTORISE le Maire à passer la commande.

### **9 – AFFAIRES DIVERSES**

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du bilan du service d'instruction des autorisations du droit des sols. Le coût total des prestations pour la commune s'élève à 4 999.47 € compensé en partie par le fonds de solidarité.

DECIDE de réunir la commission « salle des Fêtes » afin de mettre à jour le règlement intérieur et de redéfinir les conditions de location des salles.

Prochaine réunion : jeudi 29 mars 2018 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Le Maire,

Richard ROCH

